

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 89

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Colboc, Mme Racon-Bouzon, M. Kerlogot, M. Vignal,
Mme Valérie Petit, M. Claireaux, Mme De Temmerman, Mme Krimi, M. Serville, M. Orphelin,
Mme Gaillot, Mme Sage et Mme Provendier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.